

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 30/03/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2023 / 048**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 13 mars 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Sophie DUFIT, Jocelyne PION, Bahya BAILICHE, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

*Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires*

**FINANCES**

**AFFECTATION DE RESULTATS 2022 - BUDGET ZAC DES OVIS**

- Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget du ZAC des Ovis et la réalisation du budget établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2021	810 212,94	-1 100 833,14
de l'exercice 2022	138 896,73	-224 888,60
de clôture 2022	949 109,67	-1 325 721,74

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 25</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- Que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement, soit **1 325 721,74 €**.
- Que l'excédent constaté de la section de fonctionnement soit inscrit en report à nouveau de la section de fonctionnement, soit **949 109,67 €**.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre